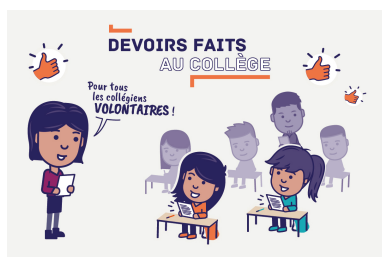


<http://clg-montjoie-saran.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article339>



Devoirs faits

- Le collège - Actualités du collège - Informations diverses -



Date de mise en ligne : jeudi 9 novembre 2017

Copyright © Collège Montjoie #Saran @ac_orleanstours - Tous droits réservés

Le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait offrir à tous les élèves un accompagnement après la classe. Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Les devoirs doivent également contribuer à l'individualisation du parcours des élèves. Le programme **Devoirs faits** propose aux collégiens volontaires des études dirigées dans l'établissement à partir de novembre 2017.

Qu'est-ce que Devoirs faits ?

- **Devoirs faits** est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants.
- **Devoirs faits** peut être assuré par des professeurs, des personnels d'association, ou d'autres intervenants qui auront reçu une formation spécifique au programme.
- **Devoirs faits** est coordonné par un professeur de l'établissement.

Est-ce que mon enfant peut en bénéficier ?

Après les congés scolaires de la Toussaint 2017, un temps d'étude accompagnée en dehors des heures de classe est proposé à votre enfant. Vous pouvez aussi en faire la demande. Cette étude sera gratuite. Les inscriptions se font en salle d'étude.

Devoirs faits dans notre collège

Dans un premier temps six créneaux sont proposés aux élèves : Lundi (M3 et S3) mardi (S3) jeudi (M1 et S3) vendredi (M1)

Les études du soir (mardi en S3 et S4 et jeudi en S4) effectuées par les assistants d'éducation sont maintenues en plus jusqu'au 21 décembre 2017

>>> **Retrouvez également l'infographie en Pièce Jointe**

[http://cache.media.education.gouv.fr/image/11_-_novembre/96/2/2017_devoirsfaits-infog_fille_garcon_842962.jpg]